



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-250

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône /

13-2021-07-22-00016 - Arrêté portant une récompense pour acte de courage et de dévouement (2 pages)

Page 3

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-07-22-00016

Arrêté portant une récompense pour acte de
courage et de dévouement

**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du Président de la République du 11 mars 2019 portant nomination de M. Denis MAUVAIS, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli les 4 et 5 août 2020 à Martigues, en intervenant pour évacuer des habitants et vacanciers, notamment par voie maritime et dans l'obscurité, menacés par un important feu de forêt ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article premier :

Une médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon bronze, est décernée aux fonctionnaires de la Police nationale dont les noms suivent :

M. DANOY Eric, major RULP ;
M. DI PIETRA Eric, brigadier ;
M. NIERI Bruno, brigadier ;
M. SASSATELI Alexandre, brigadier ;
M. BILLARD Jonathan, gardien de la paix ;
M. FANTINO Jérôme, gardien de la paix ;
M. PEREZ Emmanuel, gardien de la paix ;
M. LOUIS Arnaud, major à l'échelon exceptionnel ;
Mme BIANUCCI Carine, brigadier-chef ;
M. VIDAL Jean-Charles, major à l'échelon exceptionnel ;
Mme ALAZARD Nathalie, brigadier-chef ;
Mme ALZAS Céline, brigadier-chef ;
Mme FISCHER Michèle, brigadier-chef ;
M. BELGACEM Hassen, brigadier ;
M. BUONOCORE Sébastien, brigadier ;
Mme BUONOCORE Barbara, brigadier ;
M. DIAS DA CRUZ Gilles, brigadier ;
M. PARRA Lionel, gardien de la paix ;
M. PASCAL Jean-Luc, brigadier-chef ;
M. ESTEVES Pascal, brigadier-chef ;
M. MARGUET Cyril, brigadier ;
M. DUARTE DA SILVA Daniel, brigadier ;

M. PARRA Lionel, gardien de la paix ;
M. PEREZ Emmanuel, gardien de la paix.

Une médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon bronze, est décernée aux fonctionnaires de la police municipale dont les noms suivent :

M. ALAVERA Olivier, chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe ;
M. OLIVE Daniel, chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe ;
M. RUBINSTEIN Arnaud, gardien-brigadier.

Une médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon bronze, est décernée aux particuliers dont les noms suivent :

M. MASSELIS Gérard ;
M. PERA Thierry ;
M. RONDET Philippe ;
M. ROZAS Jean-Michel ;
M. VANUCCINI René ;
M. VANUCCINI Max ;
M. VERNIER Jérôme.

Article 2 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 22 juillet 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

signé

Frédérique CA MILLERI